PAYS DE LAON
Communauté d'Agglomération

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 14h20
Référence de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_43-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 Juillet 2022

Délibération n°43

Date de convocation : le 23/06/2022

Mise en ligne : le 13 juillet 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2022 à 18h00 à l'Auditorium du Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre de Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y. BRUN - F. DEMAZURE – MP. TOKARSKI - JM. LHOMME – P. VAN HAMME – C. VUAROQUEAUX – P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX - F. HARANG - JM. RABOUILLE – N. DESMAREST – F. FERON – P. MEZZAROBBA – F. BOUILLE – Y. LEMOINE - B. BUVRY – P. BLEUET - E. DELHAYE – S. LETOT-DURANDE – S .ETIENNE-CHARLES – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D. VALISSANT - D.VALLIERE – D.PIERRE – AM. SAUVEZ – F. POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSEDRE – JM.QUERE – H. DAUCHEZ – C. CHATELAIN - B.LEBEL – C.GUILLAUME – MP. FOURDRAIN-FAY - N. DRAGON – G. MONCOURTOIS - J. LECOMTE – C. LAMBERT – R. CARLIER - G. CHARLES – L. BOURGEOIS – P. PIRE – M. KELLER – H. RIVIERE – M. FRAISE – J. VERON - P. MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J. BALITOUT à H. RIVIERE - P. DEROCH à Y. BRUN - C. COULON à O. JOSSEAUX - P. BIEDAL à C. VUAROQUEAUX – F. LEAUTE à MP. TOKARSKI – S. DUPONT à S. LETOT-DURANDE - Y. BUFFET à F. POIDEVIN – C. MATHIEU à D. VALLIERE - F. JOLY à S. ETIENNE-CHARLES - P. MOZIN à D. VALISSANT - MM. PASCUAL à G. BLANCHARD-DOUCHAIN - A. LEFEVRE à E. DELHAYE – H. LAHYANI à JM. QUERE – E. GOULLIEUX à AM. SAUVEZ - M. BEAUFRERE à C. CHATELAIN - F. KARIMET à F. FERON – C. MEULLEMIESTRE à M. FRAISE – G. LOISEAUX à JM. LHOMME

Absents Excusés : G. HARANT – M. MACHAIN - C. BARAN - Y. ROBIN – A. TOURNEUX - P.CERVI – Y. RUDER - N. DUSSART - P. DRUET – B. TRONEL - JL. LIENARD

Objet : Modification tarifaire pour les guides conférenciers et les accompagnateurs

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Philippe VAN HAMME

Exposé

Dans le cadre de la commercialisation de visites guidées, l'office de tourisme du Pays de Laon fait appel à des guides conférenciers et accompagnateurs.
Les conditions de travail ayant évolué, nous vous proposons de modifier les tarifs de vacation indiqués dans notre délibération n°46 du 25 avril 2019, comme suit :

www.ca-paysdelaon.fr

60, rue de Chambry
02000 Aulnois-sous-Laon

Tél : 03 23 22 31 00
contact@ca-paysdelaon.fr

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 14h20
Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_43-DE

GUIDE CONFERENCIER :

COUT HORAIRE BRUT SEMAINE	COUT HORAIRE BRUT DIMANCHE ET JOUR FERIE	SUPPLEMENT LANGUE ETRANGERE
25 €	34 €	15 €

GUIDE ACCOMPAGNATEUR :

COUT HORAIRE BRUT SEMAINE	COUT HORAIRE BRUT DIMANCHE ET JOUR FERIE
17 €	23 €

Ces modifications tarifaires seraient appliquées à partir du 1er août 2022.

Délibération
Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1- D'approuver la nouvelle grille tarifaire proposée pour la rémunération des guides conférenciers et guides accompagnateurs.
2- D'approuver son application à partir du 1er août 2022.
3- D'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ou son représentant à signer les ordres de mission des vacataires.
4- De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'office de tourisme au chapitre 012.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

Le Président

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 13 juillet 2022

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 46
Nombre de votes exprimés	: 64
Votes favorables	: 64
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00